

Formation des personnels intervenant dans le Transport de Marchandises Dangereuses par route (Formation selon ADR 1.3 – Transport de marchandises classes 2 à 9 sauf 7)

OBJECTIFS

- D'identifier les prescriptions réglementaires régissant le Transport des Marchandises Dangereuses par route,
- De manipuler, utiliser, stocker les marchandises dangereuses dans les meilleures conditions de sécurité,
- De tenir une conduite appropriée en cas d'accident.

TYPE DU PUBLIC

Personnels chargés d'opérations en lien avec le TMD d'une façon générale. (Caristes, chargés d'exploitation, responsables sécurité, administratifs, ...).

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

► Méthodes pédagogiques

La formation sera fondée sur une pédagogie active et participative favorisant les échanges. Les illustrations seront au maximum issues des activités de l'établissement visé.

► Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperbord.

► Moyens humains

Formateur qualifié.

CONTENU

1/ Les prescriptions réglementaires en matière de Transport de Marchandises Dangereuses par route

- L'ADR
- L'arrêté du 29 mai 2009 modifié.
- Conditions d'exemptions (notamment liées aux quantités limitées et transportées)

2 / Identification des marchandises dangereuses

- Classes de danger
- Etiquettes de danger
- Nature des risques associés

3/ Dispositions spécifiques réglementaires liées au TMD

- Prescriptions générales des dispositions relatives au TMD par route,
- Règles d'emballage / étiquetage des colis
- Placardage et équipements des véhicules
- Documents de bord
- Consignes de chargement / déchargement – Protocole de sécurité

4/ Procédures de gestion des transports de marchandises dangereuses

- Responsabilité des différents intervenants
- Consignes Réception et Expédition de MD
- Vérification de conformité d'un transport
- Audit des consignes mises en place
- Contrôle des sous-traitants - achat d'une prestation de transport
- Gestion des situations d'accident

MODALITÉS

Durée : 0.5 jour (4 heures) – 10 personnes maxi (effectif conseillé)